



- UNE seule méthode est nécessaire
- Document original par courrier postal ou messagerie
- Copie de l'original par télécopieur

Fiche D'Ordre pour Fonds Distincts

Les opérations ne sont traitées que par code de fonds.

Télécopieur : 416.341.0261 ou 1.866.941.7711

199 rue Bay, bureau 600

CP 279 SUCC Commerce Court

Toronto ON M5L 0A2

POUR TRAITER CET ORDRE:

SUIVEZ LES PROCÉDURES D'OPÉRATION ÉTABLIES PAR VOTRE COURTIER/AGG. LES ORDRES REÇUS DEUX FOIS RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS DEUX FOIS.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE OU RAISON SOCIALE)	(PRÉNOM)	NUMÉRO DU COMPTE AFFECTÉ EN GARANTIE
		N° DE COURTIER/AGG EN FONDS DISTINCTS
NOM DU COURTIER/AGG EN FONDS DISTINCTS	NOM DU CONSEILLER EN FONDS DISTINCTS	N° DE CONSEILLER EN FONDS DISTINCTS

2. OPÉRATION(S) – Pour les achats initiaux, une demande de contrat de fonds distinct originale doit être envoyée à B2B Banque

VENTE					ACHAT						
ÉCHANGE	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	BRUT OU NET	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIER	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	FRAIS D'ACQUISITION	OPTIONS DE DISTRIBUTION	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIER
CMH				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS		NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS			
CMH				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS		NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS			
CMH				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS		NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS			
CMH				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS		NOM DU FONDS DISTINCT			N° DE COMPTE DE FONDS DISTINCTS			

2. LÉGENDE DES TYPES DE MONTANT – *Précisez un montant

- A** – toutes les actions / parts **F** – toutes les actions / parts non assujetties aux frais de rachat (ou M+T gratuites)
- *D** – dollars **M** – actions / parts échues SEULEMENT
- *P** – pourcentage des actions **T** – actions / parts pouvant être rachetées, non assujetties aux frais de rachat, actions / parts échues non comprises (aussi appelé 10 % sans frais)
- *S** – actions / parts

Légende des options de distribution

- R** – Réinvestir
- E** – Encaisser
- V** – Virer les fonds au client (VEF)
- N.B. « Réinvestir » est l'option par défaut. Si l'option « Virer les fonds au client » est retenue, remplir la partie 3

3. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – Joindre un spécimen de chèque (seulement si l'option de distribution «Virer les fonds au client» est retenue)

NOM DE LA BANQUE	SUCCURSALE N°	COMPTE BANCAIRE N°
------------------	---------------	--------------------

4. OPTION DE RÉINITIALISATION Assurez-vous que l'option de réinitialisation répond aux exigences de l'institution émettrice

Je vous instruis d'exercer mon option de réinitialisation

SOCIÉTÉ DE FONDS DISTINCTS	N° DE LA SOCIÉTÉ DE FONDS DISTINCTS
----------------------------	-------------------------------------

5. AUTORISATION – L'autorisation du client et du conseiller est obligatoire

<input checked="" type="checkbox"/> SIGNATURE DU CLIENT (OBLIGATOIRE)	DATE (jj/mm/aaaa)
<input checked="" type="checkbox"/> SIGNATURE DU CLIENT (COMPTE JOINT)	DATE (jj/mm/aaaa)
<input checked="" type="checkbox"/> SIGNATURE DU CONSEILLER EN FONDS DISTINCTS (SI OBLIGATOIRE)	DATE (jj/mm/aaaa)

Veillez faire le rapprochement des opérations avec le Rapport des opérations B2B Banque et nous signaler immédiatement toute erreur ou omission.

Pour les achats suivants:

Le traitement par MRN offert par FundSERV est possible pour la plupart des sociétés de fonds distincts auprès de B2B Banque.

Vous pouvez également utiliser le système d'ordres électroniques de votre courtier/AGG ou FundSERV, s'il est accessible, et éliminer le besoin de télécopier les ordres à B2B Banque.